



**A RETOURNER A LA MAIRIE POUR LE VENDREDI 23 FEVRIER 2018**

*(surfacturation appliquée après cette échéance)*

## FICHE D'INSCRIPTION AUX TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

**PÉRIODE DU 16/03 AU 20/04/2018**

<b>FAMILLE :</b> _____			
<b>Modalités d'inscription précisées au Verso</b>	1 <sup>er</sup> ENFANT	2 <sup>nd</sup> ENFANT	3 <sup>eme</sup> ENFANT
	Prénom : _____ Classe : _____	Prénom : _____ Classe : _____	Prénom : _____ Classe : _____
<b>INSCRIPTION AUX TAP</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
<b>QUITTE L'ECOLE A L'ISSU DES TAP</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<b>SIGNATURE</b>

Activités PRIMAIRES période du vendredi 16 Mars 2018 au 20 Avril 2018						
Ateliers:	16/03	23/03	30/03	06/04	13/04	20/04
<i>Sportif</i>	CM2	CE1/CE2	CM1	CP/CE1	CM2	CE1/CE2
<i>Sportif</i>	CM1	CP/CE1	CM2	CE1/CE2	CM1	CP/CE1
<i>Jardinage et Jeux surdimensionnés</i>	CE1/CE2	CM2	CP/CE1	CM1	CE1/CE2	CM2
<i>Travaux Manuels: décorations printanières</i>	CP/CE1	CM1	CE1/CE2	CM2	CP/CE1	CM1

Activités MATERNELLES période du vendredi 16 Mars 2018 au 20 Avril 2018						
Ateliers:	16/03	23/03	30/03	06/04	13/04	20/04
<i>Sieste</i>	Petite Section					
<i>Atelier Réveur: Repos Lecture Musique douce</i>	Petite Section à la fin de la sieste					
<i>Atelier Manuel: Peinture Pâte à modeler Jeux surdimensionnés</i>	Moyenne Section à la fin du temps repos Grande Section					

# TEMPS D'ACTIVITÉS PERISCOLAIRES

**Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont facultatifs mais tout enfant inscrit devra y participer.**

Les activités mises en place suivent le cycle de la fiche d'inscription au TAP jointe au présent dossier. Ce système de cycle a pour objectif d'harmoniser les activités par classe d'âge et de permettre à chaque enfant de découvrir l'ensemble des activités proposées. En cas d'inaptitude physique, un certificat médical devra être présenté pour prendre en compte la demande d'exemption.

Des intervenants extérieurs pourront ponctuellement intervenir sur les périodes pour proposer des activités complémentaires.

## TARIFS

A compter de l'année scolaire 2017/2018, les tarifs suivants par période (de vacances à vacances) et par famille ont été instaurés pour les TAP :

- ✓ 6.00 euros pour 1 enfant inscrit ;
- ✓ 9.00 euros pour 2 enfants inscrits ;
- ✓ 12.00 euros pour 3 enfants inscrits.

Lorsque la demande d'inscription(s) est réceptionnée hors délais en Mairie, une majoration de 50% du tarif est appliquée pour la période concernée.

## GESTION DES INSCRIPTIONS ET ENCADREMENT

**Une fiche navette par période (de vacances à vacances) est obligatoirement à compléter.**

Plusieurs possibilités :

- ✓ l'enfant non inscrit aux TAP devra être récupéré avant 14h00 le vendredi;
- ✓ l'enfant inscrit aux TAP pourra être récupéré à l'école à la fin de l'activité entre 16h15 et 16h45. A partir de 16h45, l'enfant ira en garderie payante.

Au cours des activités périscolaires, vos enfants seront sous la responsabilité de la Municipalité. Ils seront encadrés par des agents communaux et de l'Office des Sports.

La Mairie se réserve le droit de modifier les groupes et/ou les activités suivant les nécessités de service (taux d'encadrement, conditions climatiques...)